

## **Audition de M. Vladimir Spidla (emploi, affaires sociales, égalité des chances)**

M. Vladimir SPIDLA a ouvert ce lundi après-midi la série des 24 auditions qui auront lieu au Parlement européen durant ces deux prochaines semaines et qui entament la procédure d'investiture de la nouvelle Commission européenne. M. Spidla est le commissaire désigné de la République tchèque. Il sera chargé de la politique sociale, de l'emploi et de l'égalité des chances. Deux commissions parlementaires ont participé à cette première audition: la commission de l'Emploi et des Affaires sociales d'abord, sous la présidence de M. Ottaviano DEL TURCO (PSE, IT), la commission des Droits de la femme et de l'Égalité des chances ensuite, sous la présidence de Mme Anna ZABORSKA (PPE-DE, SK).

M. Spidla a d'abord affirmé son attachement sincère à l'idée d'une Europe ouverte et a souligné son potentiel économique, scientifique et culturel. Selon lui, l'Europe élargie a un potentiel suffisant pour atteindre les objectifs de Lisbonne. Concernant la compétitivité, un des éléments-clés du processus de Lisbonne, M. Spidla a fermement souligné que *"le modèle social européen est une partie essentielle de notre compétitivité. Celui qui croit que l'abandon de notre modèle ferait de nous les champions de la compétitivité se trompe. Ce n'est pas exact. En fait, c'est le contraire qui est vrai."* Un de ses objectifs principaux sera donc la promotion d'un équilibre efficace entre développement économique, emploi et sécurité sociale.

Le commissaire désigné entend par ailleurs approfondir le dialogue social: *"Je compte sur les partenaires sociaux, sur leur expérience du monde réel du travail et de l'entreprise, sur leur bonne volonté et leur capacité de rechercher des solutions communes."* Il est également convaincu que la méthode ouverte de coordination constitue un outil crucial pour soutenir les efforts des Etats membres. Quant aux instruments légaux qui pourraient assurer la mise en oeuvre de politiques sociales européennes, M. Spidla a déclaré: *"Personnellement, je défends simplement une méthode qui se fonde sur des règles bien définies et respectées plutôt que sur un paquet trop important de règles que l'on ne respecte pas."*

### ***"Garder l'emploi en Europe"***

La motivation fondamentale de toutes les actions qu'il entreprendra au sein de la nouvelle Commission, M. Spidla l'a résumée d'une formule: *"Garder l'emploi en Europe"*. *"Nous devrions éviter les transferts massifs d'entreprises en dehors de l'Europe"*, a déclaré le commissaire désigné à propos des délocalisations et des restructurations d'entreprises. Il a également souligné la nécessité urgente de renforcer le lien entre la stratégie pour l'emploi et le Fonds social européen, de réviser la directive sur le temps de travail et de lutter contre l'exclusion sociale, notamment celle des jeunes. A propos de la diversité des systèmes de sécurité sociale dans les Etats membres, M. Spidla pense qu'il est nécessaire de les coordonner mais non de les unifier.

Mme Ria OOMEN-RUIJTEN (PPE, NL), M. Stephen HUGHES (PSE, UK) et d'autres députés ont demandé au candidat commissaire de présenter les mesures concrètes qu'il compte prendre pour accroître le nombre d'emplois de meilleure qualité et pour

favoriser l'inclusion sociale. Dans sa réponse, M. Spidla a souligné le lien clair entre l'augmentation et l'amélioration de l'emploi, d'une part, et l'éducation et la formation tout au long de la vie, d'autre part. Il est nécessaire d'appréhender, selon lui, comment le programme EQUAL pourrait par exemple être utilisé à cette fin.

Interrogé sur la lutte contre la pauvreté par M. Dimitrios PAPANICOLAOU (GUE/NGL, EL), le commissaire désigné a suggéré *"d'ouvrir un débat sur le minimum social"*. Il conviendrait aussi selon lui de mettre en place une politique sociale flexible et d'en examiner minutieusement les conséquences. Le député a aussi voulu savoir si, selon le commissaire désigné, la directive Bolkenstein peut protéger les travailleurs. M Spidla a répondu qu'il fallait encore examiner la directive en question pour parvenir *"à des conclusions plus acceptables et plus mûres."*

Mme Jean LAMBERT (Verts/ALE, UK) a souligné pour sa part l'importance de la coopération entre les services de la Commission afin d'assurer *"une expression forte du secteur social"*. Sur ce point, M. Spidla a indiqué qu'il avait déjà eu des discussions avec M. Günter Verheugen, qui s'occupera des entreprises et de l'industrie dans le nouveau Collège, et avec M. Joaquin Almunia, chargé lui des question économiques et monétaires, pour examiner les possibilités de coopérer plus étroitement. M. Spidla a aussi annoncé qu'il présiderait le groupe du travail pour l'égalité des chances à la Commission.

### **Pour une adoption rapide de la directive sur le temps de travail**

M. Alejandro CERCAS (PSE, ES) s'est dit déçu par la proposition de la Commission pour la révision de la directive sur le temps du travail. Selon le député, le Collège n'a pas voulu prendre en compte l'avis de la majorité du Parlement européen et sa proposition ne respecte pas le modèle social européen. Il a demandé l'aide de M. Spidla pour que l'avis du Parlement soit davantage entendu lors de la première lecture de la directive révisée. M. Spidla s'est dit prêt à rechercher *"un compromis qui soit acceptable par une plus grande majorité qu'aujourd'hui"* et a promis d'adopter *"une attitude souple"* dans cette matière.

Pour sa part, Mme Elizabeth LYNNE (ALDE, UK) s'est référée à l'article 22 de la directive en demandant si chaque employé d'une entreprise au sein de laquelle il y aura un syndicat sera obligé de s'affilier afin de profiter des négociations collectives sur "l'opt-out." M Spidla a indiqué qu'il vérifiera ce point, car *"il n'a pas encore une vue juridique très détaillée de ce texte"*, mais aussi qu'il ne croit pas à une interprétation aussi stricte. Le commissaire a ajouté qu'il souhaitait l'adoption de cette directive dès la présidence luxembourgeoise (au premier semestre 2005) car après *"suivra la présidence du Royaume-Uni et je ne pense pas qu'il soit bon de reporter cette proposition de 6 mois."*

M. Spidla a encore promis aux députés d'essayer de débloquer les négociations au sein du Conseil sur la directive sur les travailleurs détachés. A ce sujet, il compte sur un engagement ferme de la présidence néerlandaise qui présentera ses propositions le 4 novembre. Il a également admis que la directive sur les comités d'entreprises européens est en elle-même la source d'un progrès bien qu'elle soit loin d'être parfaite, selon lui. Pour M. Spidla, elle pourrait être améliorée.

Interrogé avec insistance par Mme Lynne, le candidat commissaire s'est dit favorable à l'idée d'une nouvelle directive pour combattre la discrimination fondée sur le handicap, en vertu de l'article 13 du Traité.

M Spidla a également abordé la question des petites et moyennes entreprises (PME), "*sources d'emploi et d'innovation*", et les députés ont bien accueilli sa volonté d'évaluer l'impact de la législation européenne existante sur les PME et d'alléger le cadre législatif qui impose trop de contraintes.

A propos des périodes transitoires imposées à la libre circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres, M Spidla a dit vouloir "*faire tout son possible pour que les Etats membres trouvent le courage de ne pas prolonger ces périodes*", se déclarant personnellement favorable à une libre circulation aussi tôt que possible.

### **L'égalité des chances, une valeur fondamentale**

La seconde partie de l'audition avait trait à l'égalité des chances qui, selon le candidat commissaire, constitue une des valeurs fondamentales de l'Union européenne. "*Pour moi les choses sont parfaitement claires : si nous ne garantissons pas l'égalité des chances nous perdrons dans un monde de plus en plus globalisé car on ne peut se permettre de ne pas utiliser le potentiel de la moitié de l'humanité*". Pour M. Spidla, "*beaucoup de progrès ont déjà été faits en Europe dans ce domaine mais il existe toujours des problèmes comme par exemple la traite des femmes ou l'inégalité des salaires*".

Mme Angelika NIEBLER (PPE-DE, DE) a soulevé le cas de la Turquie, à une semaine de l'avis de la Commission sur l'ouverture de négociations d'adhésion avec ce pays: "*Dans l'est de la Turquie, une femme sur deux est mariée contre son gré, le niveau d'analphabétisme parmi les femmes est très élevé et ceci même malgré l'obligation scolaire. Est-ce que ceci conditionnerait votre position pour ou contre l'adhésion de la Turquie?*" En guise de réponse, M. Spidla a affirmé que des progrès importants ont déjà été accomplis en Turquie dans ce domaine. Pour lui, "*le critère de l'égalité des chances doit faire partie de nos critères d'évaluation*".

Mme Niebler ne s'est pas satisfaite de cette réponse et a insisté: "*Les critères de Copenhague sont-ils oui ou non remplis?*" M. Spidla a affirmé que "*chacun doit bien sûr juger selon sa conscience mais quand il s'agit de l'évaluation de la Turquie, c'est au commissaire Verheugen que vous devez vous adresser*". M. Spidla s'est gardé d'exprimer son point de vue personnel: "*Jusqu'à maintenant, je ne me suis pas occupé du dossier des femmes et de l'égalité des chances en Turquie*".

Par contre, M. Spidla s'est davantage engagé sur la nécessité de créer un "Institut européen du genre". Le but de cet institut serait la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les discriminations liées au sexe. Un tel institut serait nécessaire, aux yeux de M. Spidla, car "*il nous est difficile d'évaluer les conséquences de nos politiques en faveur d'une plus grande égalité. Je voudrais que cet Institut soit créé dans un des nouveaux pays membres et qu'il soit doté d'un budget et d'un personnel suffisants*".

La question de l'année européenne de lutte contre la violence en 2006 a été soulevée par Mme Marie CARLSHAMRE (ALDE, SV) qui propose d'en faire une année de prévention de la violence des hommes à l'encontre des femmes. M. Spidla a accepté l'idée, tout en rejetant la définition. *"Il vaut mieux utiliser le terme de lutte contre la violence au foyer car, même si les cas de violence contre les hommes sont très rares, il existent quand même. On ne parle pas assez de violence au foyer et il est temps de sensibiliser la société pour qu'elle condamne cette forme de violence"*. Les sanctions pénales contre de tels actes relèvent des législations nationales mais la Commission peut analyser la situation pays par pays et faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, un sujet qui a semblé toucher particulièrement le candidat commissaire est la traite des êtres humains. *"Le trafic des êtres humains est une honte et il faut en parler. Ces personnes sont des victimes qui le plus souvent n'ont pas la possibilité de se choisir un autre destin"*, a estimé le candidat commissaire. Pour mieux lutter contre ce phénomène, M. Spidla propose de mieux coordonner les efforts de la police et de la justice au niveau européen. La détermination affichée par le candidat commissaire sur ce point lui a valu les félicitations de Mme Nicole FONTAINE (PPE-DE, FR).

*27.09.2004 Commission de l'Emploi et des Affaires sociales*

*Président: M. Ottaviano Del Turco (PSE, IT)*

*Commission des Droits de la femme et de l'Egalité des genres*

*Présidente: Mme Anna Zaborska (PPE-DE, SK)*

*Pour plus d'information:*

<i>Zaneta Vegnere</i>	+32 2 28 31056 <a href="mailto:zvegnere@europarl.eu.int">zvegnere@europarl.eu.int</a>
<i>Katarzyna Prandota</i>	+32 2 28 31051 <a href="mailto:kprandota@europarl.eu.int">kprandota@europarl.eu.int</a>
<i>Jitka Spackova</i>	+32 2 28 44899 <a href="mailto:jspackova@europarl.eu.int">jspackova@europarl.eu.int</a>